

Le rôle de la *grande taille, accessoires et capitation* de la paroisse d'Écully fut dressé pour la dernière fois, en l'année 1789, par les sieurs Myèvre, Giro, Gayet, Mathieu Brunier, Étienne Ruitton, Hubert Chambry, Simon Cornet, Pierre Tabard, Nicolas Masson, Jean-Pierre Imbert et François Fayolle, tous membres, adjoints et collecteurs de ladite paroisse, agissant à raison des commissions envoyées de la part de Sa Majesté le 7 octobre 1788.

Tout d'abord M. André Barety, en sa qualité de bourgeois de Lyon dispensé, en vertu des privilèges que lui conférait cette qualité, d'acquitter tous impôts de cette nature sur ses biens d'Écully, ne fut point porté à ce rôle.

Seuls y figuraient son fermier, François Jourdan, au chapitre *des grangers* et ses deux domestiques au chapitre *de la capitation et industrie*, le premier pour 276 livres 8 sols, et les deux autres pour 1 livre 4 sols chacun.

L'Assemblée nationale, dans sa séance de nuit du 4 août 1789, ayant décrété l'égalité des impôts pour tous les Français et l'abolition des privilèges, il fallut dresser des rôles supplémentaires pour faire payer aux ci-devant privilégiés les impositions des six derniers mois de l'année; M. Barety fut inscrit au rôle supplémentaire de la paroisse d'Écully pour 23 livres 1 sol (11).

de Lyon, alors propriétaire du domaine, la permission de faire célébrer la messe dans ladite chapelle (Archives départ. du Rhône, Titres de famille. Série E., 1327, 2088, 2379.)

Ce François Lait avait pour armoiries un *Monde accompagné de 3 étoiles en chef et d'un croissant en pointe*. Ces armes, accolées des initiales F. L., sont sculptées sur deux fontaines en pierre ornant le vestibule de l'habitation.

(11) Les originaux de ces rôles d'impôts existent aux archives de feu M. Bresson, architecte, à Écully. Ce n'est pas sans intérêt qu'on y